

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DES LANDES



VILLE DE DAX

E X T R A I T du

Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an DEUX MILLE DIX HUIT et le 23 MAI à 18 heures 30, le CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de DAX, convoqué le 17 MAI 2018, s'est réuni en séance publique dans la salle du CONSEIL MUNICIPAL, sous la présidence de Madame Elisabeth BONJEAN, Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. le Dr Stéphane MAUCLAIR - Mme Christine BASLY-LAPEGUE - M. André DROUIN - Mme Anne SERRE - Mrs Jean-Pierre LALANNE - Serge BALAO - Mmes Viviane LOUME-SEIXO - Axelle VERDIERE-BARGAOUI, Adjointes - Mmes Dominique DUDOUS - Laure FAUDEMÉR - Régine LAGOUARDETTE - Géraldine MADOUNARI - Valériane ALEXANDRE - Marianne BERQUE-MANSAS - Mrs Alexis ARRAS - Bruno CASSEN - Mme Isabelle RABAUD-FAVEREAU - M. Bernard DUPOUY - Mme Nicole COUTANT - M. Jesus SIMON - Mme France POUDEX - M. Eric DARRIERE - Mme Sarah DOURTHE - Mrs Julien DUBOIS - M. Grégory RENDE - Mme Nadine PEYRIN

ABSENTS ET EXCUSES : Mme Marie-Josée HENRARD - M. Francis PEDARRIOSSE - M. le Dr Philippe DUCHESNE - Mrs Bruno JANOT - Vincent NOVO - Mme Béatrice BADETS - M. Pascal DAGES - Mme Marie-Constance BERTHELON

POUVOIRS :

- Mme Marie-Josée HENRARD donne pouvoir à Mme le MAIRE
- M. Francis PEDARRIOSSE donne pouvoir à M. André DROUIN
- M. le Dr Philippe DUCHESNE donne pouvoir à Mme Viviane LOUME-SEIXO
- M. Bruno JANOT donne pouvoir à M. le Dr Stéphane MAUCLAIR
- M. Vincent NOVO donne pouvoir à M. Jean-Pierre LALANNE
- Mme Béatrice BADETS donne pouvoir à Mme Anne SERRE
- M. Pascal DAGES donne pouvoir à M. Julien DUBOIS
- Mme Marie-Constance BERTHELON donne pouvoir à M. Eric DARRIERE

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Bruno CASSEN

OBJET : CCAS : SUBVENTION 2018

Pour accomplir ses missions, le CCAS a sollicité l'attribution d'une subvention d'équilibre pour l'exercice 2018, cette subvention étant versée en plusieurs acomptes.

Par délibération du 21 décembre 2017, a été décidé d'octroyer une subvention au CCAS et la possibilité de la réajuster au moment du vote du Budget en fonction des besoins du CCAS.

L'action du CCAS se concentre essentiellement sur trois missions :

- 1- accompagnement social des ménages dacquois,
- 2- action en faveur de la Petite Enfance,
- 3- action de solidarité en faveur de la qualité de vie des seniors dacquois (reconstruction et modernisations des places d'accueil en EHPAD).

Afin de garantir la qualité de service en faveur de tous les publics, la subvention 2018 au CCAS est de 1 754 000 € maximum, versée en plusieurs acomptes.

Les crédits correspondants sont inscrits au Budget Primitif de la Ville, exercice 2018, chapitre 65, article 657362.

**SUR PROPOSITION DE MADAME CHRISTINE BASLY-LAPEGUE, MAIRE-ADJOINT
APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITE,**

APPROUVE l'attribution d'une subvention d'équilibre de fonctionnement au CCAS de 1 754 000 € maximum pour l'exercice 2018, versée en plusieurs acomptes,

PREVOIT l'inscription des crédits au Budget Primitif de la Ville, exercice 2018, chapitre 65.

*Identifiant Unique (A.R. Sous-Prefecture)
040-214000887-20180523-4-DE*

**DELIBERE EN SEANCE,
Les jours, mois et an que dessus,
Suivent les signatures au registre
POUR COPIE CONFORME,
LE MAIRE,**

**Elisabeth BONJEAN
Présidente de la Communauté
d'Agglomération du Grand Dax
Conseillère Régionale Nouvelle-
Aquitaine**

Affichée le : 25 Mai 2018

« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat ».